



Conférence de presse du Premier ministre – Jeudi 1^{er} décembre 2005.

La hotte vide du Père Noël Villepin

Les annonces contestables du Premier ministre, à l'occasion de sa conférence de presse mensuelle qui a porté sur l'éducation et l'emploi, ne comportent aucun engagement budgétaire nouveau ni aucune correction par rapport au budget 2006. **Le Premier ministre fait dans l'artifice pour masquer son absence de politique.**

→ Education : des effets d'annonce qui ne sont étayés par aucun moyen supplémentaire.

Le Premier ministre annonce dans la précipitation la mise en place de 5 chantiers.

1- Accompagnement personnalisé : anticipation ou précipitation ?

L'annonce.

L'avancement en début de CE 1 de l'évaluation de l'acquisition par les élèves de la lecture et de l'écriture.

La réalité.

Déconnectée des cycles, l'évaluation en CE 1 semble annoncer une remise en cause de ceux-ci.

L'accompagnement proposé (PPRE [programme personnalisé de réussite éducative] pendant le temps scolaire et dispositif de réussite éducative hors temps scolaire), déjà expérimenté cette rentrée (loi Fillon), n'est à ce jour qu'une coquille vide. **Les moyens consacrés aux dispositifs de réussite éducative sont inférieurs à ceux prévus dans la loi Borloo de janvier 2005.**

2- Responsabilisation des parents : un dispositif flou.

L'annonce.

Le gouvernement prétend renforcer la responsabilité des parents défaillants, en leur proposant un *contrat de responsabilité parentale*. Le non respect de ce contrat pourrait être sanctionné.

La réalité.

Le Premier ministre reste muet sur l'accompagnement social des parents défaillants.

Aucune coordination n'est prévue entre les chefs d'établissements, les travailleurs sociaux et les maires qui pourront proposer indistinctement ce contrat.

Aujourd'hui du ressort de l'inspection académique ou du préfet (ce qui représente aujourd'hui environ 5 ou 6 décisions par an), le Premier ministre transfère sans concertation la mise en œuvre de ces mesures aux Présidents de Conseils généraux.

3- Diversification des parcours scolaires : une proposition rétrograde.

L'annonce.

Le Gouvernement résume la diversification des parcours scolaires à la création d'un apprentissage « *junior* » dès l'âge de 14 ans.

La réalité.

Cette décision revient à faire travailler les jeunes dès 14 ans, et remet cause l'obligation de suivre une scolarité jusqu'à 16 ans. Cette décision va à l'opposé de l'effort éducatif qui s'impose pour mieux former et insérer les jeunes en difficultés.

..//..

Cette mesure suscite le rejet, en particulier de la communauté éducative, pour des raisons de bon sens :

- Impossibilité pour les élèves concernés, en perte de repère, d'accéder à un socle commun de connaissances, si ce n'est au rabais.
- La réversibilité affichée est illusoire. En réalité, il n'existera aucune possibilité de réorientation à 16 ans.
- Les artisans accueillants les apprentis demandent une formation initiale solide. Ils ne sont pas demandeurs d'accueillir des mineurs de moins de 16 ans en échec scolaire.

4- Service public de l'orientation : rien de nouveau sous le soleil.

Ce n'est que le regroupement de tous les services existants sous la férule d'un délégué interministériel à l'orientation et à l'insertion professionnelles.

5- Renforcement de l'aide aux ZEP : où sont les financements ?

L'annonce.

Le Premier ministre propose la remise à plat de la carte des ZEP, une concentration des moyens avec un meilleur ciblage, le renforcement de la formation des enseignants, l'amélioration de leurs conditions de rémunération et de carrière, le développement des parcours d'excellence pour les élèves, système de tutorat, etc.

La réalité.

Cette annonce met à nouveau en lumière les contradictions entre le Premier ministre et son ministre d'Etat.

En outre, aucun financement n'est prévu pour transformer ces belles promesses en réalités. Dans les ZEP, comme partout ailleurs, des moyens ont encore été supprimés à cette rentrée (environ 35.000 postes d'enseignants supprimés en 3 ans).



→ Emploi : une présentation biaisée.

1- Une baisse du chômage en trompe l'œil.

L'annonce.

Le Premier Ministre se targue d'une baisse du nombre de chômeurs de 130.000 depuis sept mois, grâce notamment à la signature de 200.000 contrats nouvelle embauche.

La réalité.

Le chômage au sens du BIT (qui compte ceux qui sont réellement sans emploi et pas seulement les inscrits à l'ANPE) a augmenté de 254.000 depuis mai 2002.

Les créations d'emplois dans le secteur concurrentiel restent totalement atones en octobre.

Le gouvernement poursuit la baisse du chômage par ordonnance, grâce à un cocktail de radiations administratives et de créations d'emplois aidés, le plus souvent très précaires.

Les 200.000 contrats nouvelle embauche dont se vante le gouvernement ne sont pas de nouveaux emplois. Ils remplacent des CDD et des CDI que les employeurs auraient de toute façon conclus. Une fois de plus, le Gouvernement confond effet d'aubaine pour les employeurs et création d'emplois nouveaux durables !

../..

2- Croissance économique : des prévisions démenties par des faits.

L'annonce.

Le Premier ministre prétend qu'une croissance de 0,7 % au troisième trimestre placerait la France en tête des pays européens.

La réalité.

On est bien loin des 2,5% promis par Nicolas Sarkozy et Thierry Breton lors des débats sur la loi de finances 2005!

C'est la fin de l'exception française après les performances des années 1997-2002 où la France réalisait 0,6 point de plus que la moyenne européenne. Notre croissance n'est désormais plus que dans la moyenne basse de l'Union européenne (+ 0,6% au 3ème trimestre et + 1,5% sur l'année).

3- Extension des contrats jeunes en entreprise

à tous les jeunes des zones urbaines sensibles : attention danger !

L'annonce.

Le Premier ministre prétend redonner leur chance aux jeunes des zones urbaines sensibles en leur étendant sans condition l'accès aux contrats jeunes en entreprises.

La réalité.

Cette extension ne créera aucun emploi nouveau (comme on l'a vu depuis deux ans pour les jeunes sans qualification).

Elle coûtera en revanche cher car elle se substituera à des contrats existants, constituant ainsi des effets d'aubaine. A l'instar des 200.000 contrats nouvelle embauche dont se targue le gouvernement, cette décision est un nouveau cadeau au patronat sans effet sur l'emploi.

Il s'agit en réalité de pallier l'échec des contrats jeune qui, loin d'avoir atteint leur objectifs, voient leur budget pour 2006 en diminution de 36, 5% (273 M€ en 2006 contre 430 M€ en 2005).